



LE POIL A GRATTER

Le journal de la CGT qui vous informe

2ème trimestre 2016

EDITO

« Rien ne fait plus mal aux travailleurs que la collaboration de classes. La lutte de classes, au contraire, est la base de l'unité, son motif le plus puissant.

C'est pour la mener avec succès en rassemblant l'ensemble des travailleurs que fut fondée la CGT. Or la lutte des classes n'est pas une invention, c'est un fait.

Il ne suffit pas de la nier pour qu'elle cesse : renoncer à la mener équivaut pour la classe ouvrière à se livrer pieds et poings liés à l'exploitation et à l'écrasement »

« La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat ! »

H. KRASUCKI



Chacun se plaît dans cette période à citer Maurice THOREZ.

Evidemment en oubliant la seconde partie de la phrase.

En juin 1936, lors du Front Populaire, après la signature des accords Matignon (semaine de 40heures, congés payés, hausse des salaires, liberté syndicale),

Maurice THOREZ a dit

« il faut savoir terminer une grève dès que satisfaction a été obtenue »

Pour la Fédération santé action sociale CGT, ce projet de loi « atomique » va faire exploser les garanties collectives pour tous les travailleurs. Alors que leurs situations se précarisent de plus en plus, que le pouvoir d'achat diminue, que le chômage explose, que les acquis et droits des salarié-e-s sont de plus en plus revus à la baisse, ce gouvernement légalise la poursuite de ces régressions.

Dans le champ sanitaire, social et médico-social, les conventions collectives de nos salarié-e-s font l'objet d'attaques régressives, via leur dénonciation par les employeurs, alors que les conditions de vie et de travail s'aggravent. S'attaquer aux 35h ne participe absolument pas au nécessaire partage du travail dans un pays qui compte plus de 3,5 millions de chômeurs. Permettre dorénavant, par la négociation d'entreprise, de

baisser la rémunération des heures supplémentaires est pour le moins cynique.

Ce projet ne servira qu'à accroître les bénéfices des entreprises pour payer grassement les dirigeants des grands groupes et reverser de significatifs dividendes à leurs actionnaires. De nouveaux droits pour les patrons, de nouveaux reculs pour les salarié-e-s



**REFORME
DU CODE DU
TRAVAIL :
ZOLA,
REVEILLE-
TOI !!!**

Le rapport de force créé depuis le début du mois de mars a déjà obligé le gouvernement à quelques reculs par rapport au projet initial et à apporter des premières réponses aux organisations de jeunesse. Pour autant, le texte actuel, totalement inacceptable, est porteur de précarité et de reculs sociaux pour les travailleurs-euses et la jeunesse.

La philosophie de la loi est « travailler plus pour être payé moins et être viré plus facilement ».

La loi ne serait plus la même pour tous les salariés, mais il y aurait autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises

Actuellement	Si la loi passe
Une loi qui encadre l'accord d'entreprise	L'accord d'entreprise dicte sa loi
Délai d'un mois avant le départ pour modifier vos dates de congés	Le délai avant de vous prévenir peut être d'1 mois comme de 3 Jours
Délai de prévenance	L'employeur peut vous prévenir à la dernière minute de votre planning
11h de repos consécutives	Possibilité de fractionner le repos
Durée légale du travail est de 35h	Possibilité de travailler 60h

La CGT a un projet : le code du travail du XXIème siècle pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui.

La réduction du temps de travail, le nouveau statut du travail salarié, la constitutionnalisation de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, des droits nouveaux pour les salariés.

ICI ON NE SOIGNE PLUS, ON COMPTE



La libéralisation en cours de l'hôpital s'attaque aux conditions de travail en même temps qu'elle compromet l'égalité de l'accès aux soins et leur qualité

C'est la rentabilité ainsi que les nouvelles restrictions budgétaires, totalement irréalistes, qui priment et menacent 22000 emplois.

La T2A, « tarification à l'activité » oblige les hôpitaux à s'endetter. Chercher la productivité, avec un budget de plus en plus contraint, conduit à une gestion à la petite semaine.

L'hôpital est en déficit, et on lui demande encore 3 milliards d'économies. C'est irréaliste !

La souffrance s'est immiscée dans tous les hôpitaux de France. Dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, le travail s'est intensifié. Perte de RTT, salaires gelés depuis 2010, casse des collectifs de travail, la demande est toujours plus importante sans contrepartie.

La version hospitalière de la productivité, c'est plus de malades, en moins de temps, et des soignants qui en souffrent.

Pour sortir l'hôpital de ses graves difficultés, il faut faire du service public une priorité politique. Développer l'emploi public qualifié, avec un plan de formation soutenu et sur la durée. Le financement doit être libéré de la T2A et des budgets contraints.

Les regroupements hospitaliers de la loi Touraine vont créer une hyper concentration. Nous avons au contraire besoin d'un maillage au plus près de la population, avec une médecine de ville articulée à des centres de santé.

Il n'y a plus de sous pour les remplacements !

C'est sans doute pour ça qu'on paye les 2/3 du salaire d'un directeur supplémentaire qui ne viendrait qu'une fois par semaine à Verdun et qui ne disposerait même pas de bureau pour travailler !

Mais il n'y a plus de sous !

